Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260504-D20260509-DE

NOYAL SUR VILAINE

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 4 mai 2026, à 20 heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN, sauf pour le vote du CFU du budget annexe Assainissement (point 2026.05.10), sous la présidence de M. Sébastien COQUELIN, 1er adjoint, délégué à cet effet.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **29**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Estelle DOMINAULT, Gilles DETRAIT, Nadège GASPARETTO, adjoints ;
Isabelle LEBRETON, Marc SOULAS, Cécile PLANCHAIS, Philippe BONNEAU, Rozenn COROLLER, Matthieu ROCHCONGAR, Sandra DAVID, Thierry JUMEL, Dominique RAULT, Jean-François COLAS, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Astrid TRUCAS, Stéphane LENFANT, Céline GOVEN, Benoît FOUCHER, Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Micaël THEARD, Aude-Emmanuelle MORIN, Jean-Vincent BATARD

Excusé.es et représenté.es :
Victor CORREIA (procuration à Gilles DETRAIT)
Moussa SISSOKO (procuration à Céline THEUREAU)

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

2026.05.09 - FINANCES – Aménagement de deux terrains de tennis extérieurs – Demande de subvention à la Fédération de Tennis

Rapporteur : Estelle DOMINAULT, adjointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la circulaire préfectorale d'Ille-et-Vilaine en date du 05 novembre 2025 précisant les modalités d'attribution de la DETR et de la DSIL pour l'exercice 2025 ;
Vu le pacte financier 2022-2027 du Pays de Châteaugiron Communauté ;
Considérant que la Ville de Noyal-sur-Vilaine a pour objectif de réhabiliter ses deux terrains de tennis extérieurs ;
Considérant que cette opération sera réalisée à compter de l'année 2026 et peut bénéficier de la DETR / DSIL ;
Considérant que cette opération peut bénéficier des fonds de concours du Pays de Châteaugiron Communauté ;

La commune souhaite présenter cette opération estimée à 209 494,40 € HT à la Fédération de tennis.
Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502073-20260504-D20260509-DE

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de réhabilitation des terrains de tennis extérieurs	209 494,40 €	DETR/DSIL 14% Fonds de concours PCC 40% (jusqu'à 50%) Fédération de Tennis 6% Autofinancement 40%	30 250,00 € 83 172,20 € 12 900,00 € 83 172,20 €
TOTAL HT	**209 494,40 €**	**TOTAL HT**	**209 494,40 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **VALIDE** l'opération de réhabilitation des terrains de tennis extérieurs et son plan de financement comme indiqué ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Fédération de Tennis suivant les éléments exposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces administratives et comptables afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT